



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations
Service environnement**

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R512-68 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le titre 1^{er} livre V de la partie législative et réglementaire du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté d'enregistrement délivré le 21 juin 2021 à la SCEA ER GUEL pour l'exploitation aux lieux-dits « Pont Er Guel » 56420 PLAUDREN et « Kermabolivier » 56250 MONTERBLANC d'un élevage de bovins comportant 205 vaches laitières soit 205 animaux équivalents ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 août 2022 portant délégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan, pour les affaires générales ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan ;

VU la demande déposée le 27 septembre 2022 par le **GAEC ER GUEL** ;

Reconnaît avoir reçu de :

le **GAEC ER GUEL** dont le siège social est situé au lieu-dit « **Pont Er Guel** » **56420 PLAUDREN**

la déclaration prévue par l'article R512-68 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation aux lieux-dits « **Pont Er Guel** » **56420 PLAUDREN** et « **Kermabolivier** » **56250 MONTERBLANC** d'un élevage de **bovins** comportant **205 vaches laitières soit 205 animaux équivalents** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique **2101-2b** ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le 28 SEp. 2022

Pour le préfet et par délégation
Le chef du service environnement,

Michel COLLIN

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- Mme. le Maire de PLAUDREN
- M. le Maire de MONTERBLANC